

En 1983, dix professionnels de la sécurité routière ont choisi de se regrouper au sein d'une association. Leur objectif : s'unir pour mieux servir les intérêts des clients

Aujourd'hui CER c'est :

550 établissements
21 Formations
2000 voitures
200000 élèves formés/an
2 500 professionnels
60 poids lourds
450 véhicules 2 roues

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

L'objectif général est d'amener tout automobiliste à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir

- Etre capable de conduire un véhicule léger tractant une remorque ne nécessitant pas le permis BE

PROGRAMME DE LA FORMATION

SÉQUENCE 1 : HORS CIRCULATION (4 heures)

Cette séquence alterne théorie et pratique et a pour objectif l'acquisition de savoirs et de savoir-faire spécifiques indispensables à la prise en charge et à l'utilisation en toute sécurité de ce type d'ensemble.

Connaître et comprendre l'utilité de la réglementation concernant :

-Les poids et masses : le poids à vide (PV), le poids total autorisé en charge (PTAC), le poids total roulant autorisé (PTRA), les masses en charge maximales admissibles, le poids réel et la charge utile (CU).

-Les plaques : plaques d'immatriculation, la plaque d'identification, la plaque de tare.

-Le freinage des remorques.

-Les rétroviseurs additionnels : dispositions réglementaires.

-Les équipements obligatoires de la remorque

-Connaître et comprendre l'utilité de la signalisation et des règles de circulation spécifiques à la conduite d'un ensemble :

Signalisation spécifique.

-L'utilisation des voies (notamment pour les ensembles de plus de 7 mètres de long ou de plus de 3,5 tonnes).

-Le chargement : répartition - arrimage.

-Connaître et comprendre l'utilité des vérifications à effectuer avant le départ :

-Vérification de l'état du véhicule tracteur, notamment : niveau des freins, état des suspensions, état du dispositif d'attelage.

-Vérification de l'état et du bon fonctionnement des feux du véhicule tracteur et de la remorque.

-Vérification de l'état et de la pression des pneumatiques du véhicule tracteur et de la remorque.

-Réalisation d'exercices d'attelage-dételage :

-Connaître et réaliser en sécurité les différentes étapes d'un attelage et d'un dételage (s'assurer, avant le départ, de la bonne réalisation des différentes opérations pour le maintien de la sécurité).

Réalisation d'exercices de maniabilité :

-Réalisations de marche arrière en ligne droite avec arrêt de précision.

-Réalisations de marche arrière sinueuse entre des portes avec arrêt -de précision.

SÉQUENCE 2 : CIRCULATION (durée : trois heures)

L'objectif de cette séquence est de travailler sur l'adaptation des comportements de conduite du ou des élèves aux particularités de la conduite d'un ensemble et de susciter une prise de conscience des risques qui y sont associés. La séquence de circulation s'effectue avec un maximum de trois élèves dans le véhicule tracteur. Chaque élève effectue cinquante minutes au minimum de conduite. Il bénéficie des explications et des conseils de l'enseignant.

L'accent est mis notamment sur :

- la maîtrise de l'ensemble : masses, gabarit, rapport vitesse-puissance, phénomène d'oscillation latérale ;

-les angles morts ;

- les changements de direction ;

- la prise en compte des autres usagers (notamment les usagers vulnérables) ;

- l'information et la communication avec les autres usagers ;

-l'anticipation, les distances de freinage et d'arrêt ;

- les trajectoires (virages, voies étroites) ;

-la maîtrise de l'ensemble et le partage de la route notamment dans les situations de croisement et de dépassement.



Permis remorque B96

PUBLIC VISE & PREREQUIS

- Être titulaire du permis B en cours de validité.

RESULTATS ATTENDUS

- Attestation de formation

ENCADREMENT

- Enseignant de la conduite titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité

MOYENS PEDAGOGIQUES & TECHNIQUES

- Cours théoriques et pratiques.
- La formation est dispensée sur un ensemble composé d'un véhicule tracteur relevant de la catégorie B auquel est attelée une remorque dont le PTAC est supérieur ou égal à 1 000 kilogrammes.
- Sur piste et/ou sur la route, sur véhicule à double commandes pour la conduite.
 - -Le point de départ des leçons de conduite se situe à CER AEB 4 (90, Rue Des Déportés)
 - -La formation hors circulation a lieu sur la piste privée située sur la ville d'Amilly (2600 m²) à 5 km soit quelques minutes du point de départ.

EVALUATION DE LA FORMATION

- Feuille d'émargement pour suivre l'assiduité des stagiaires
- L'évaluation sur le déroulement de l'action (mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation, les qualités pédagogiques du formateur, les méthodes et supports utilisés...)

SANCTION DE LA FORMATION

A l'issue de la formation, l'école de conduite délivre une attestation de suivi de formation. Cette attestation est délivrée en application de l'article 5 de l'arrêté du 17 janvier 2013 relatif à la formation requise pour les titulaires de la catégorie B du permis de conduire en vue de la conduite d'un ensemble composé d'un véhicule tracteur relevant de la catégorie B auquel est attelée une remorque dont le poids total autorisé en charge (PTAC) est supérieur à 750 kilogrammes, lorsque la somme des PTAC du véhicule tracteur et de la remorque est supérieure à 3 500 kilogrammes sans excéder 4 250 kilogrammes